



Annotation au livret de famille

Par **gulliver**, le **27/04/2011** à **11:53**

Bonjour,

J'ai 2 enfants avec un homme qui n'est pas mon époux ni même mon conjoint et je suis pascée avec une autre personne.

J'ai reçu un livret de famille à la naissance du premier. Le père a reconnu mon fils quelques jours plus tard et cette reconnaissance a été annotée en mention marginale en dessous du nom de l'enfant.

Au second enfant, même reconnaissance ultérieure, et là la mairie en plus de rajouter la mention marginale, a cru bon de remplir la partie "époux" du livret en annotant l'identité d'un homme qui n'est pas mon époux !

La mairie me dit que c'est obligatoire et pourtant au premier enfant cela n'a posé aucun problème de laissé cette partie vierge.

Pouvez-vous me dire si je peux espérer redemander un livret de famille où seules apparaissent les 2 mentions marginales de reconnaissance et la partie époux vierge.

Cordialement,